

qu'on ne leur aura pas permis de se prononcer sans contrainte. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'on acceptera de bon gré la décision, quelle qu'elle soit.

Renvoyons la question au comité permanent de la justice et des questions juridiques, comme le propose la motion. Laissons à ce comité le soin d'en discuter tous les aspects. Laissons ce comité examiner toutes les données disponibles. Nous pourrions ensuite en débattre brièvement au Parlement; brièvement, je le répète, à partir des conclusions du comité. Que les députés se prononcent librement sur un bill ou une motion présentée par tous les partis, quelle que soit la façon de procéder, et ensuite qu'on n'y revienne plus jamais.

Depuis la dernière pendaison qui a lieu au Canada en 1962, il y a eu au moins quatre grands débats au Parlement sur la question de la peine capitale. Le solliciteur général (M. Kaplan) dit qu'il y en a eu quatre. Je m'en remets à son jugement à cet égard. Les députés ont présenté des douzaines de bills publics d'initiative parlementaire. Il en a été question dans des motions d'initiative parlementaire, pendant la période des questions, jour après jour, et dans d'autres motions. J'imagine qu'il y en aura bien d'autres tant que les deux Chambres du Parlement, la Chambre des communes et le Sénat, n'auront pas finalement tenu le débat qui mettra un terme à tous ceux qui ont déjà eu lieu sur cette question.

J'espère que la motion d'aujourd'hui aboutira enfin à ce dernier débat. Chose certaine, comme les taux d'intérêt ont atteint 20 p. 100, que le taux d'inflation approche les 13 p. 100—12.6 p. 100, pour être exact—qu'au moins un million de Canadiens sont en chômage, que le pays est déchiré par des différends sur l'énergie et la constitution, nous pourrions nous pencher sur ces questions urgentes sans avoir l'embarras d'avoir à nous demander s'il faut rétablir la peine de mort ou non. Si pénible qu'il puisse être à bien des Canadiens d'entendre répéter jusqu'à l'écoeurement total les mêmes arguments usés, rebattus et souvent stéréotypés, je pense que la perspective de laisser la question indéfiniment en suspens leur serait sans doute encore plus répugnante.

J'ai vraiment espoir qu'après un tel libre examen de la question et un vote libre sur la question de la peine capitale, les hommes et les femmes raisonnables du Parlement la rejettent encore comme un instrument de politique publique trop barbare pour une société civilisée comme la nôtre.

Il y a quelques instants, le chef de l'opposition (M. Clark) a dit qu'il était disposé à prendre le risque d'affronter les faits, la vérité. Je partage ce point de vue. Je suis prêt également à affronter les faits. Personnellement, je ne prétends pas apporter d'arguments originaux en m'opposant à la peine capitale; je suis simplement profondément convaincu qu'elle est moralement mauvaise. Le fait que l'État mette fin à une vie humaine est contraire à toutes les notions de justice élaborées par la civilisation judéo-chrétienne.

Existe-t-il ne serait-ce que l'ombre d'une preuve que la peine capitale ait jamais dissuadé ou puisse dissuader un jour une seule personne, où que ce soit au Canada, de commettre un seul crime? Dans les pays où la peine capitale a été abolie, au Canada, en Belgique, aux Pays-Bas, en Angleterre et dans d'autres pays, on ne discerne pas la moindre incidence sur le taux de criminalité. Au contraire, des experts ont démontré que la peine capitale peut même encourager les crimes violents en déclenchant des pulsions de violence chez certaines person-

nes, notamment les psychopathes qui peuvent inconsciemment désirer être arrêtés et châtiés par le bourreau.

Quoi qu'il en soit, la peine de mort ne peut contribuer qu'à accroître la violence dans notre société qui y est déjà trop accoutumée, en partie à cause des médias. Si nous voulons vraiment réduire le taux de criminalité—je pense que nous le souhaitons tous ici—il vaut mieux s'attaquer à ses causes profondes. Parmi celles-ci, il y a la pauvreté, l'ignorance, les inégalités économiques et l'injustice sociale. Venant des Maritimes, je pense que les disparités régionales sont aussi des causes de la criminalité.

On a beaucoup parlé ces temps derniers des sondages d'opinion. Aujourd'hui déjà plusieurs orateurs ont mentionné un sondage d'opinion portant sur la peine de mort. Je veux bien croire que les deux tiers des personnes interrogées sont pour la peine de mort; du moins pour certains crimes. Pour ma part, je doute qu'un grand nombre de ces personnes soient véritablement convaincues de leur opinion. Certaines le sont probablement mais si j'en juge par mon expérience de politologue plutôt qu'en tant que parlementaire, je doute que beaucoup d'entre elles soient absolument convaincues. Lorsqu'on demande aux gens, lors de différents sondages d'opinion, d'énumérer leurs principales préoccupations, la plupart du temps, ils ne parlent même pas de la peine capitale et la considèrent encore moins comme leur priorité.

● (1650)

Quelle que soit l'opinion véritable des Canadiens sur cette question, nous ne devons pas, nous parlementaires, nous décharger de cette question sur nos électeurs et ne pas exercer notre jugement sur une question morale d'une telle importance. On a peut-être trop souvent cité Edmund Burke. Son opinion n'en reste pas moins juste et en rapport avec notre débat. Il a déclaré:

«Votre député vous doit non pas seulement son travail, mais aussi son jugement; et il vous trahit au lieu de vous servir s'il pactise avec sa conscience pour défendre votre opinion».

Je pense qu'en tant qu'hommes politiques nous accordons trop d'importance aux sondages d'opinion publique. Il est certain que le gouvernement actuel leur accorde plus d'importance qu'il ne le devrait. Si nous consacrons autant d'efforts à servir le public que nous en consacrons à solliciter ses faveurs nous obtiendrions probablement davantage de succès sur les deux plans.

Pardonnez-moi de conclure sur une note personnelle, monsieur l'Orateur. Mon père était un médecin qui a consacré sa vie à soigner et souvent à sauver ses semblables. Bien qu'il fût chirurgien et spécialiste, rares sont les gens de l'Île-du-Prince-Édouard province que j'ai l'honneur et le privilège de représenter, qui n'ont pas à un moment ou à un autre reçu des soins de sa part souvent à la suite d'un appel d'urgence à notre domicile au milieu de la nuit. Une opération marathon de neuf heures pour sauver la vie d'un de ses patients a probablement été à l'origine de la crise cardiaque qui l'a emporté il y a neuf ans de cela à l'âge encore relativement jeune de 63 ans.

On l'appelait affectueusement «docteur Joe». Mais il y a des centaines et même des milliers de docteurs Joe dans notre société, hommes, femmes, médecins, infirmières, personnes de professions paramédicales et particuliers œuvrant dans des domaines autres que la médecine qui se dévouent passionnément pour améliorer et préserver la vie humaine. C'est parce que chaque personne civilisée est au fond d'elle-même convain-